



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT BENOIT D'HÉBERTOT

Séance du 24 février 2026

Le 24 février deux mille vingt-six à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés à la mairie de Saint-Benoît d'Hébertot en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine CARVAL-BOULANGER, Maire.

Étaient présents : Delphine **CARVAL-BOULANGER**, Manuel **BOULANGER**, Didier **ENault**, Vincent **ROELENS**, Daniel **SAGORIN**, Hélène **MARCHI**

Absents excusés : Arnaud **HÉBERT**, Stéphane **DUMAND**

Procuration : Stéphane **DUMAND** donne procuration à Manuel **BOULANGER**
Arnaud **HÉBERT** donne procuration à Vincent **ROELENS**

Secrétaire de séance : Manuel **BOULANGER**

Nombre de conseillers : 8

Présents : 6

Votants : 8 -

Date de convocation : 10 février 2026

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Approbation du CR du CM du 10 février 2026

Délibérations :

- Vote du taux de fongibilité 2026
- Vote du compte financier unique
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2026
- Vote des taxes directes locales pour 2026
- Vote des subventions

Informations diverses :

Aucune remarque n'étant faite à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2026 ; ce dernier est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION_2026_06 : VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable et comptable M57 ;
Vu l'article 242 de la loi de finance pour 2019 ;
Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT ;
Vu l'article L 5217-12-3 du CGCT ;

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DELIBERATION_2026_07 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Delphine CARVAL-BOULANGER, Maire, délibère sur le compte financier unique 2025.

Après avoir présenté les restes à réaliser, les décisions modificatives et les réalisations de l'exercice considéré, Madame Le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à Monsieur Daniel SAGORIN, aîné des Conseiller Municipaux.

Madame le Maire ne participe ni au débat, ni au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		262 949,11		247 742,81		510 691,92
Opérations de	238 461,21	248 820,58	415 202,34	20 628,83	653 663,55	269 449,41
TOTAUX	238 461,21	511 769,69	415 202,34	268 371,64	653 663,55	780 141,33
Résultats de Restes à réaliser		273 308,48	146 830,70	75 608,00	5 200,00	126 477,78
TOTAUX	238 461,21	511 769,69	420 402,34	343 979,64	658 863,55	855 749,33
RESULTATS		273 308,48	76 422,70			196 885,78

Le conseil Municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

5 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

DELIBERATION_2026_08 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame CARVAL BOULANGER après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER C = A + B	273 308,48
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) : RECETTES - DEPENSES (248 820.58 - 238 461.21)	10 359,37
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (B = FR 002)	262 949,11

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT F = D + E	-146 830,70
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (D) : RECETTES - DEPENSES (20 628.83 - 415 202.34)	-394 573,51
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENTAIRE (E = IR 001)	247 742,81
SOLDE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE (G) : RECETTES - DEPENSES (75 608.00 - 5 200.00)	70 408,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (F + G)	-76 422,70

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (IR 1068)	76 422,70
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE 'EN RESERVES' (IR 1068)	
REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT (FR 002)	196 885,78
REPORT DEFICITAIRE EN FONCTIONNEMENT (FD 002)	

6 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

DELIBERATION_2026_09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif de la commune pour 2026 comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recette de fonctionnement		
Compte	Libellés	Montant	Compte	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	131 500,78 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 300,00 €	73	Impôts et taxes	20 000,00 €
014	Atténuation de produits	6 174,00 €	74	Dotations et participations	45 000,00 €
65	Charges de gestion courante	60 242,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 726,00 €
			731	Fiscalité locale	128 000,00 €
66	Charges financières	300,00 €	76	Produits financiers	5,00 €
023	Virement à la section d'investissement	120 000,00 €	002	Résultat reporté	196 885,78 €
Total des dépenses		402 516,78 €	Total des recettes		402 516,78 €

Dépenses d'Investissement			Recette d'investissement		
Compte	Libellés	Montant	Compte	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €

21	Immobilisations corporelles	127 370,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	76 422,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 500,00 €	13	RAR	75 608,00 €
041		8 326,80 €	041		8 326,80 €
21	RAR	5 200,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 870,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	146 830,70 €	21	Virement sec. Fonctionnement	120 000,00 €
Total des dépenses		297 227,50 €	Total des recettes		297 227,50 €

6 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

DELIBERATION_2026_10 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Lors du vote du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- De ne pas augmenter la taxe foncière pour les propriétés non bâties soit un taux de 16.93 %.
- de maintenir le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 37.71%.
- De voter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à un taux de 15.88 %,

5 POUR

2 CONTRES

1 ABSTENTION

DELIBERATION_2026_11 : VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire, rappelle la liste des associations qui ont bénéficié d'une subvention pour l'année 2025 et le montant attribué pour chacune.

Al'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, votent le montant des subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous

Subventions associations			
Demande 2025	Attribution 2025	Demande 2026	Attribution 2026
Croix rouge française	100,00 €	X	100,00 €
Coopérative scolaire Queteville	- €		- €
APE	1 000,00 €		1 000,00 €
Coopérative scolaire St-benoit-d'hebertot	- €		- €
Comité de jumelage St-benoit-d'hebertot	1 000,00 €	X	1 000,00 €
AFM telethon	150,00 €	x	150,00 €

ADMR vingt clochers	300,00 €		300,00 €
La ligue contre le cancer	200,00 €	x	200,00 €
Restaurant du cœur	200,00 €	x	200,00 €
APF France Handicap	- €	x	- €
ASTA	50,00 €	x	50,00 €
MJC	- €		- €
Amicale des sapeurs pompier	100,00 €		100,00 €
MFR VIMOUTIER	- €	X1	- €
Souvenir francais	100,00 €	X	100,00 €
Association sportive honfleur gym	- €	X 4	- €
MFR MALTOT	- €		- €
HMPI HARMONIE MUNICIPALE PONT-L'EVEQUE	- €		- €
MFR DU PERCHE	- €	X	- €
Comice agricole interco de blangy	- €	x	- €
Confrerie de charite de Saint--benoit-d'hebertôt	200,00 €	X 153,49	200,00 €
Total:	3 400,00 €	Total :	3 400,00 €








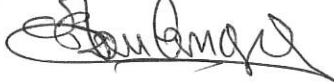


8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES :

Un échange s'installe entre les membres du Conseil Municipal, puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17

Delphine CARVAL-BOULANGER 	Michel MENEBOODE 	Julie HEBERT 
Vincent ROELENS 	Marion DEBOUT 	Stéphane DUMAND 
Françoise LANGE 	Manuel BOULANGER 	Clarisse BOTTIN 
Eric COLIN 	Vanessa GELEE 